

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 15 juin 1999 à 19 h 05, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Monsieur Claude Béland	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Josiane Richard, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur Michel Paillé est arrivé à 20 h 00.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une vingtaine de personnes.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

---

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 595 0699** : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0699-18 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.6 Mouvements de personnel cadre
- 5.7 Financement à long terme
- 11.1 Informatique
- 11.2 Cinquantenaire
- 11.3 Écoles primaires à La Tuque
- 13.5 Félicitations pour Marie-Michèle Lafontaine
- 13.6 Heure des réunions

QUE l'article 5.1 « Représentants des écoles » soit reporté à une prochaine séance.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 596 0699** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 1<sup>er</sup> juin 1999 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0699-19, soit adopté avec les modifications suivantes :

- À la page 289, remplacer la première phrase de l'avant-dernier paragraphe par la suivante :
  - Par la suite, monsieur Michel Bellemare demande au conseil des commissaires la position de la commission scolaire quant aux montants recueillis par les écoles dans le cadre de campagnes de financement et/ou de location et ce, par rapport à la répartition des ressources allouées aux écoles.
- À la page 293, immédiatement après la résolution 582 0699, ajouter le paragraphe suivant :
  - Madame la commissaire Nicole Périgny dénonce une possibilité de conflits d'intérêts concernant l'étude sur le choix d'un soumissionnaire dans le dossier de la vente de l'école Saint-Jude à Shawinigan et se retire de la séance pour la durée des délibérations et du vote, s'il y a lieu, relatifs à cette question.

Adopté unanimement

---

Président

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance. En référence à cette correspondance et par suite d'échanges, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Démission de  
madame Andrée  
Moreau,  
psychologue

**RÉSOLUTION 597 0699** : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Andrée Moreau, psychologue, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement

Directrice de  
l'édition 1999 de  
la campagne  
Centraide-secteur  
public

**RÉSOLUTION 598 0699** : CONSIDÉRANT que l'édition 1999 de la campagne Centraide-secteur public se tiendra du 4 au 8 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le Comité-Centraide-secteur public sollicite la collaboration de la commission scolaire et demande de procéder à la nomination d'une personne de l'organisation qui accepte d'agir comme directrice ou directeur de la campagne 1999;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que madame Nicole Marchand, agente d'administration au secrétariat général, soit désignée pour agir à titre de directrice de l'édition 1999 de la campagne Centraide-secteur public.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé  
de correspondance  
reçue

**RÉSOLUTION 599 0699** : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 10 et 15 juin 1999, décrit sur le document 0699-20.

Adopté unanimement

En étant après cela à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes à prendre la parole. Monsieur Guy Bourassa de l'Assemblée Chrétienne de Shawinigan résume alors une lettre adressée aux commissaires dans le cadre du dossier de la vente de l'école Saint-Jude de Shawinigan. Il est notamment référé au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire. Monsieur Bourassa fait également part de démarches de vérification quant au statut de l'organisme Transcendanse et souligne que celui-ci n'est pas un organisme à but non lucratif compte tenu de l'absence de lettres patentes en ce sens. Il est finalement demandé à la commission scolaire d'accepter leur soumission compte tenu qu'elle est la plus élevée.

---

Président

---

Secrétaire

Par la suite, monsieur Mario Gélinas de l'Assemblée Chrétienne de Shawinigan souligne que la proposition faite par madame Annie Lafrenière l'est en son nom et non pas à titre d'organisme à but non lucratif. Monsieur Gélinas mentionne qu'à son avis la commission scolaire créerait une situation de favoritisme si elle décidait de ne pas retenir leur soumission et d'attendre six mois avant de céder l'école Saint-Jude à l'organisme Transcendanse, le temps que celui-ci légalise son statut d'organisme à but non lucratif.

Prenant la parole, madame Annie Lafrenière, directrice de Transcendanse, explique les démarches faites quant à l'enregistrement de son organisme et fait des représentations quant à son implication auprès des élèves de la commission scolaire.

Monsieur Simon Charlebois, du Groupe Forces, signale ensuite le soutien auprès de cet organisme en raison notamment de sa mission sociale.

Monsieur Guy Bourassa, de l'Assemblée Chrétienne de Shawinigan reprend la parole afin de demander en vertu de quoi Transcendanse se considère comme un organisme à but non lucratif.

Un autre citoyen représentant l'Assemblée Chrétienne de Shawinigan demande ensuite si la commission scolaire a offert d'autres locaux à madame Lafrenière. Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, fait alors part des démarches effectuées en ce sens par la commission scolaire.

Madame Louise Lebrun, animatrice de pastorale à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, prend après cela la parole au nom des animateurs de pastorale au secondaire, et fait lecture d'un document relatif à l'analyse de péréquation pour le service d'animation pastorale au secondaire. Présentation est faite d'un scénario de répartition des ressources autre que celui proposé par le comité d'analyse tenu par monsieur Ghislain Drolet, directeur des Services complémentaires.

Monsieur Michel Bellemare, membre du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, vérifie auprès du conseil des commissaires l'information à l'effet que les écoles Christ-Roi et Immaculée-Conception seraient les plus défavorisées de la commission scolaire selon une étude du ministère de l'Éducation. Sur ce, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, mentionne que selon un document reçu récemment, il s'avère qu'effectivement ces deux écoles ont des indices de défavorisation élevés. Monsieur Bellemare s'enquiert alors si la commission scolaire a tenu compte de ces facteurs dans la considération de ses décisions. Monsieur le président, Jean-Yves Laforest, souligne que la commission scolaire n'avait pas ce document puisqu'il a été reçu tout dernièrement. Le directeur général, monsieur Jean Lavoie, mentionne qu'un exercice sera fait ultérieurement pour tenir compte de ces aspects.

Par la suite et en réponse à l'intervention faite par madame Lebrun, monsieur le président, Jean-Yves Laforest, souligne que les commissaires reçoivent leurs représentations et que ces dernières seront analysées en tenant compte de l'impact budgétaire. Des demandes sont alors formulées pour avoir des chiffres et un portrait des divers scénarios, lors de l'étude budgétaire, quant au dossier de péréquation en animation pastorale.

---

Président

Monsieur le commissaire Michel Paillé est arrivé pendant la période de questions réservée à l'assistance soit à 20 h 00.

En étant aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean Lavoie soumet une recommandation pour modifier une résolution adoptée antérieurement quant à l'acceptation de la retraite d'un membre du personnel cadre. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Modification à la date de retraite de monsieur Jean-Paul Houde

**RÉSOLUTION 600 0699** :            CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 544 0599, que le conseil des commissaires a accepté la démission de monsieur Jean-Paul Houde, coordonnateur à l'enseignement;

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoit que la démission de monsieur Houde sera effective en date du 19 octobre 1999;

CONSIDÉRANT, par suite d'informations de la CARRA, qu'il y a lieu de modifier la résolution quant à la date où cette démission sera effective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la résolution 544 0599, adoptée par le conseil des commissaires en date du 18 mai 1999, soit modifiée afin que la date effective de retraite de monsieur Jean-Paul Houde soit le 13 novembre 1999 plutôt que le 19 octobre 1999.

Adopté unanimement

Par la suite, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION 601 0699** :            Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que l'article 5.3 de l'ordre du jour « Approbation des budgets des écoles et des centres 1999-2000 » soit remplacé par le suivant : 5.3 « Approbation des budgets des écoles 1999-2000 ».

QUE l'article 10.1 « Mise en vente de l'école Saint-Jude » soit déplacé et considéré immédiatement après l'article 6.1 de l'ordre du jour, et ce, à huis clos.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un document relatif à l'acceptation des budgets des écoles 1999-2000. La résolution ci-après décrite est adoptée.

---

Président

Budgets 1999-2000 des écoles

**RÉSOLUTION 602 0699 :**

approuve le budget des écoles;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soient approuvés les budgets 1999-2000 des écoles identifiés au document 0699-21.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite un projet de règles de répartition des ressources financières dans le cadre du budget 1999-2000. Le directeur général, monsieur Jean Lavoie, porte alors à l'attention des commissaires, les résultats de la consultation faite auprès du comité de parents sur ce dossier. Une adoption du projet est faite.

Projet des règles de répartition des ressources financières dans le cadre du budget 1999-2000

**RÉSOLUTION 603 0699 :**

répartit entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes les subventions de fonctionnement allouées par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le projet des règles de répartition des ressources financières élaboré par le directeur général a été soumis à la consultation des intervenants concernés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le projet des règles de répartition des ressources financières dans le cadre du budget 1999-2000, et ce, tel que décrit au document 0699-22.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général porte à l'attention des commissaires un document d'information élaboré par le ministère de l'Éducation et intitulé « Carte de la population scolaire ». Ce dossier réfère aux unités de peuplement et à l'indice socioéconomique. Un dépôt du document est effectué.

---

Président

---

Secrétaire

Carte de la  
population scolaire

**RÉSOLUTION 604 0699 :**

Madame la commissaire Johanne Brousseau  
PROPOSE que soit déposé le document 0699-23 relatif  
à la carte de la population scolaire, document d'information élaboré par la Direction de la  
recherche du ministère de l'Éducation.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur général soumet successivement des recommandations  
concernant des mouvements de personnel cadre. Après avoir reçu les renseignements  
requis, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Entente avec  
l'Association  
mauricienne des  
directeurs et  
directrices d'école

**RÉSOLUTION 605 0699 :**

CONSIDÉRANT qu'un poste de direction adjointe  
d'école au primaire est vacant;

CONSIDÉRANT, eu égard au comblement de ce poste,  
qu'il y a lieu de procéder à une dérogation aux dispositions relatives à l'emploi prévues à la  
politique de gestion applicable au personnel cadre des écoles, et ce, afin de procéder à la  
nomination d'une personne;

CONSIDÉRANT, à cette fin, qu'une entente avec  
l'Association mauricienne des directeurs et directrices d'école est requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René  
Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association  
mauricienne des directeurs et directrices d'école aux fins de déroger aux dispositions relatives  
à l'emploi prévues à la politique de gestion applicable au personnel cadre des écoles, et ce,  
pour permettre la nomination de madame Hélène Côté à un poste de direction adjointe  
d'école au primaire.

Adopté unanimement

Directrice adjointe  
école  
institutionnelle  
Saint-Paul, Saint-  
Sauveur

**RÉSOLUTION 606 0699 :**

CONSIDÉRANT qu'un poste de direction adjointe  
d'école au primaire est vacant;

CONSIDÉRANT, eu égard au comblement de ce poste,  
qu'une entente a été conclue avec l'Association mauricienne des directeurs et directrices  
d'école;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-  
Yves Laforest PROPOSE que madame Hélène Côté soit nommée au poste régulier à temps  
complet de directrice adjointe d'école au primaire et ce, à compter du 9 août 1999;

---

Président

QUE l'affectation de madame Côté soit l'école institutionnelle Saint-Paul, Saint-Sauveur de Shawinigan-Sud;

QU'il demeure finalement entendu que madame Côté est sujette à l'application des dispositions relatives à la probation prévue à la politique de gestion applicable au personnel cadre des écoles.

Adopté unanimement

Entente avec  
l'Association des  
cadres scolaires du  
Québec, section  
Mauricie

**RÉSOLUTION 607 0699 :**

CONSIDÉRANT par suite de l'acceptation de la démission de monsieur Ghislain Drolet, qu'un poste de directeur des Services complémentaires sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999;

CONSIDÉRANT, eu égard au comblement de ce poste, qu'il y a lieu de procéder à une dérogation aux dispositions relatives à l'emploi et à la sélection prévues à la politique de gestion applicable aux administrateurs;

CONSIDÉRANT, à cette fin, qu'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie est requise;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, afin de permettre la promotion de monsieur Pierre Larose au poste de directeur des Services complémentaires.

Adopté unanimement

Promotion de  
monsieur Pierre  
Larose au poste de  
directeur des  
Services  
complémentaires

**RÉSOLUTION 608 0699 :**

CONSIDÉRANT, par suite de l'acceptation de la démission de monsieur Ghislain Drolet, qu'un poste de directeur des Services complémentaires sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande le comblement de ce poste;

CONSIDÉRANT, en tenant compte d'une entente intervenue avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, que le directeur général recommande la candidature de monsieur Pierre Larose;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que monsieur Pierre Larose soit promu au poste régulier à temps complet de directeur des Services complémentaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999;

---

Président



QU'il demeure entendu que monsieur Larose est assujetti à la période de probation prévue à la politique de gestion applicable aux administrateurs.

Adopté unanimement

Ouverture et affichage d'un poste de coordonnateur aux Services complémentaires

**RÉSOLUTION 609 0699** :      CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 608 0699, que monsieur Pierre Larose a été promu au poste de directeur des Services complémentaires;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que le poste de coordonnateur en adaptation scolaire détenu par monsieur Larose sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'abolition du poste de coordonnateur en adaptation scolaire et l'ouverture d'un poste de coordonnateur aux Services complémentaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE qu'il soit procédé à l'abolition du poste de coordonnateur en adaptation scolaire laissé vacant suite à la promotion de monsieur Pierre Larose, cette abolition étant effective au 1<sup>er</sup> juillet 1999;

QU'il soit procédé à l'ouverture et à l'affichage d'un poste de coordonnateur aux Services complémentaires;

QU'un comité de sélection composé des personnes suivantes soit formé pour les fins d'une recommandation d'engagement au conseil des commissaires :

Madame Johanne Brousseau, commissaire  
Madame Nicole B.Girard, commissaire  
Madame Danielle Bolduc, commissaire, au besoin  
Monsieur Jean Lavoie, directeur général  
Monsieur Pierre Larose, directeur des Services complémentaires  
Une personne ressource, au besoin

Adopté unanimement

Modification du poste de monsieur Pierre Mélançon

**RÉSOLUTION 610 0699** :      CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Mélançon est titulaire du poste de coordonnateur de l'enseignement au préscolaire et primaire;

CONSIDÉRANT, eu égard aux mouvements de personnel prévisibles à des postes d'administrateur en raison de retraite, qu'il y a lieu de modifier la nature du poste d'administrateur détenu par monsieur Mélançon;

---

Président

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a eu consultation de l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie sur ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que le poste de coordonnateur de l'enseignement au préscolaire et primaire détenu par monsieur Pierre Mélançon soit aboli et remplacé par un poste de coordonnateur de l'enseignement et que monsieur Pierre Mélançon soit titulaire de ce poste ;

QUE cette abolition et ce remplacement soit effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999;

QU'il demeure entendu que monsieur Pierre Mélançon n'est pas assujetti à une période de probation au poste de coordonnateur de l'enseignement.

Adopté unanimement

Comité de sélection pour engagement de personnes à des postes de direction d'école et direction adjointe d'école

**RÉSOLUTION 611 0699 :**

CONSIDÉRANT, par suite de l'affichage de postes de direction d'école et de direction adjointe d'école, qu'il y a lieu de procéder à la sélection de personnes candidates;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit formé un comité de sélection pour une recommandation au conseil des commissaires quant à l'engagement de personnes à des postes de direction d'école et de direction adjointe d'école;

QUE le comité de sélection soit composé des personnes suivantes :

Madame Danielle Bolduc, commissaire  
Madame Johanne Brousseau, commissaire  
Madame Josiane Richard, commissaire représentante du comité de parents  
Monsieur Jean Lavoie, directeur général  
Monsieur Claude Rousseau, directeur Services de l'enseignement  
Monsieur Claude Quessy, directeur d'école  
Monsieur Claude Leclerc, directeur d'école

Adopté unanimement

Eu égard à l'article 5.7 de l'ordre du jour concernant le financement à long terme, ce sujet sera considéré lors de la prochaine séance d'ajournement du 29 juin prochain.

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement, le directeur de ces services, monsieur Claude Rousseau, présente une recommandation pour une dérogation à l'âge d'admission. Il est donné suite à cette recommandation.

---

Président

Dérogation

**RÉSOLUTION 612 0699** :            CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité;

La commissaire représentante du comité de parents, madame Josiane Richard PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que V.C. (code permanent : CHAV066094--) soit admise à l'éducation préscolaire en 1999-2000.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, les membres du conseil des commissaires considèrent le dossier de la vente de l'école Saint-Jude de Shawinigan.

À ce moment-ci, madame la commissaire Nicole Périgny dénonce une possibilité de conflits d'intérêts concernant ce dossier et se retire de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

À 21 h 15 il est procédé à la tenue d'un huis clos pour l'étude de ce sujet de l'ordre du jour.

Huis clos

**RÉSOLUTION 613 0699** :            Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 10, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

En référence au dossier de la vente de l'école Saint-Jude, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Acceptation de la soumission de « Assemblée Chrétienne » dans la vente de l'école Saint-Jude

**RÉSOLUTION 614 0699** :            CONSIDÉRANT que par la résolution n° 378 0199, il fut décidé de mettre en vente par appel d'offres publics, l'école Saint-Jude, située au 1763, 69<sup>e</sup> rue, Shawinigan;

CONSIDÉRANT qu'un second appel d'offres est paru le 15 mai dernier dans les journaux Le Nouvelliste et l'Hebdo du St-Maurice;

---

Président

CONSIDÉRANT que le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire permet l'aliénation de cette bâtisse sans une autorisation du ministère de l'Éducation, compte tenu que sa valeur marchande est inférieure à 100 000\$;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, mardi le 25 mai 1999, trois soumissions ont été déposées (référence : document 0699-12);

CONSIDÉRANT que la plus avantageuse soumission au montant de 5 650 \$ a été présentée par l'organisme « Assemblée Chrétienne » de Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte la soumission reçue de l'Assemblée Chrétienne de Shawinigan pour la vente de l'école Saint-Jude de Shawinigan;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean Lavoie, directeur général, soient mandatés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat notarié à intervenir entre les deux (2) parties.

Adopté unanimement

Suite à la décision précitée, monsieur le président, Jean-Yves Laforest, souligne que la commission scolaire fera tous les efforts nécessaires pour relocaliser l'organisme Transcendance, locataire actuel de locaux à l'école Saint-Jude.

À ce moment-ci, soit à 22 h 15, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 615 0699** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit décrétée une suspension de la  
présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 40, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 616 0699** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que la séance du conseil des commissaires  
soit déclarée ouverte.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services complémentaires. Le directeur de ces services, monsieur Ghislain Drolet, présente des documents relatifs à l'adaptation scolaire préscolaire – primaire. Au terme de cette présentation il est procédé au dépôt des documents.

Documents relatifs  
à l'adaptation  
scolaire  
préscolaire-  
primaire 1999-  
2000

**RÉSOLUTION 617 0699** : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE  
que soient déposés les documents suivants relatifs à  
l'adaptation scolaire préscolaire – primaire :

- Groupes d'adaptation – Projet 1999-2000 document 0699-24
- Organisation générale des services aux  
élèves EHDAA – préscolaire/primaire 1999-2000 document 0699-25
- La classe à paliers document 0699-26

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur des Services complémentaires, monsieur Ghislain Drolet, soumet une recommandation pour la location d'un local requis dans le cadre du programme de formation des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Une résolution est adoptée à cet effet.

Location d'un  
local pour la  
formation des  
élèves EHDAA

**RÉSOLUTION 618 0699** : CONSIDÉRANT le programme de formation des  
élèves EHDAA de 16 ans et plus de l'école Saint-  
Jacques et du secteur Soleil;

CONSIDÉRANT leur besoin d'un plateau de travail  
permettant de vivre de véritables expériences d'insertion sociale et professionnelle selon le  
modèle de stages en entreprise offert à d'autres clientèles scolaires;

CONSIDÉRANT pour ce faire les avantages d'offrir ce  
plateau de travail dans un vrai complexe industriel;

CONSIDÉRANT les avantages pour la commission  
scolaire de disposer d'un plateau de travail connexe à celui dont dispose le Centre de  
services en déficience intellectuelle (CSDI) pour les adultes handicapés compte tenu de la  
similitude des fonctions de travail à développer chez les jeunes et les adultes handicapés;

CONSIDÉRANT le rapport qualité/prix relativement  
au local disponible dans le complexe industriel TIFO;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire  
Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède à la location  
d'un local dans le complexe industriel TIFO, selon les modalités établies dans le document  
0699-27.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Jean-Pierre Hogue demande de reporter l'article 8.1 « Plan triennal-région de la Mauricie en formation professionnelle et technique 1999-2000 » à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il est acquiescé à cette demande.

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Le directeur de ces services, monsieur Denis Émond, soumet alors successivement des recommandations pour 1) des démissions, 2) des engagements, 3) une retraite progressive, 4) des congés sans traitement, 5) une entente et 6) des congés sabbatiques à traitement différé. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Démissions

**RÉSOLUTION 619 0699 :**

Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit acceptée la démission des membres du

personnel enseignant suivants :

Madame Hélène Cantin Laforest	À compter du 30 juin 1999
Monsieur Denis Lamarre	À compter du 30 juin 1999
Monsieur Denis C. Frigon	À compter du 30 juin 1999
Monsieur Réjean Fréchette	À compter du 30 juin 1999
Monsieur Arthur Leclair	À compter du 30 juin 1999
Monsieur Florent Roche	À compter du 18 avril 1999
Monsieur Viateur Trudel	À compter du 30 juin 1999
Monsieur Robert Landry	À compter du 30 juin 1999
Madame Lise Champagne Trudel	À compter du 30 juin 1999
Monsieur Maurice Toupin	À compter du 30 juin 1999

Adopté unanimement

Contrats  
d'enseignant à  
temps partiel

**RÉSOLUTION 620 0699 :**

CONSIDÉRANT que plusieurs enseignants se sont vus accorder un congé sans traitement à temps partiel ou à

temps plein;

CONSIDÉRANT que plusieurs enseignants sont absents, ce qui nécessite un remplacement, autre qu'occasionnel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accorder aux personnes dont les noms suivent un contrat d'enseignant à temps partiel :

**École Saint-Joseph, Saint-Gérard**

Mélanie Boisvert  
17,3914% de tâche

Début : 24 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat d'engagement, Annexe IIIb)

---

Président

---

Secrétaire

École Antoine-Hallé, Grand-Mère

Isabelle Mongrain  
100% de tâche

Début : 10 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École Saint-Jean-Bosco, Grand-Mère

Julie Brisson  
100% de tâche

Début : 17 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Isabelle Boisvert  
100% de tâche

Début : 12 avril 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École secondaire Val-Mauricie, Shawinigan-Sud

Sylvain Gélinas  
100% de tâche

Début : 3 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Nancy Pelletier  
50% de tâche

Début : 3 mai 1999  
Fin : 8 mai 1999

Martine Goulet  
50% de tâche

Début : 17 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Nathalie Poulin  
100% de tâche

Début : 13 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Nancy Branchaud  
100% de tâche

Début : 12 avril 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École secondaire des Chutes, Shawinigan

Sylvie Mainville  
100% de tâche

Début : 29 avril 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École secondaire du Rocher, Grand-Mère

Patricia Germain  
100% de tâche

Début : 31 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Alain Trudel  
100% de tâche

Début : 6 avril 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

---

Président

---

Secrétaire

École secondaire Champagnat, La Tuque

Pascale Bouchard  
100% de tâche

Début : 7 avril 1999  
Fin : 20 avril 1999

Carrefour Formation Mauricie

Richard Boisvert  
52% de tâche

Début : 17 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Nancy Gagnon  
100% de tâche

Début : 21 avril 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Marc St-Arnaud  
100% de tâche

Début : 3 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Dominique Cossette  
100% de tâche

Début : 7 avril 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École Forestière, La Tuque

Pierre Chamberland  
100% de tâche

Début : 25 janvier 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École Centrale, Saint-Mathieu

Julie Perron  
100% de tâche

Début : 3 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École Notre-Dame-des-Neiges, Charette

Richard Hamelin  
62,5 % de tâche

Début : 3 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École des Vallons, Saint-Paulin

Christine Maurais  
37,5 % de tâche

Début : 3 mai 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

École La Providence, Saint-Tite

Sophie Renée Vaugeois  
24,39 % de tâche

Début : 19 avril 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

---

Président



École Primadel, Saint-Adelphe

Linda Trudel  
100% de tâche

Début : 6 avril 1999  
Fin : selon les modalités établies au contrat  
d'engagement, Annexe IIIb)

Adopté unanimement

Mises à la retraite  
progressive

**RÉSOLUTION 621 0699** :

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE  
d'accepter le projet d'entente relativement à la mise à  
la retraite progressive des personnes suivantes :

Madame Madeleine Veillette

Temps travaillé : 90 %  
Début : 1999.08.25  
Fin : 2001.06.30

Madame Carmen Bournival Lampron

Temps travaillé : 50 %  
Début : 1999.08.25  
Fin : 2003.06.30

QUE le président et le directeur général soient  
autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Congés sans  
traitement à temps  
plein 1999-2000

**RÉSOLUTION 622 0699** :

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE  
d'accorder aux personnes dont les noms suivent un  
congé sans traitement à temps plein pour l'année scolaire 1999-2000.

- Madame Renée H. Tessier, enseignante, école Le Sablon d'Or
- Monsieur Jean Martel, enseignant, école secondaire Champagnat
- Madame Ginette Routhier, enseignante, école Jacques-Buteux
- Madame Chantal Trépanier, enseignante, école Antoine-Hallé
- Madame Jeanne Déry Bédard, enseignante, école Primadel

Adopté unanimement

Entente avec le  
Syndicat des  
employés de  
soutien de la  
Mauricie

**RÉSOLUTION 623 0699** :

CONSIDÉRANT que les parties négociantes de la  
Commission scolaire de l'Énergie ont priorisé en 1998-  
1999 une entente à l'amiable pour en arriver à un règlement qui concerne des griefs en  
cours;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE d'accepter l'entente entre la Commission scolaire de l'Énergie et le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie concernant le règlement des griefs identifiés au document 0699-28;

QUE, le président et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Congés  
sabbatiques à  
traitement différé

**RÉSOLUTION 624 0699** : Madame la commissaire Nicole B. Girard PROPOSE d'accorder aux personnes dont les noms suivent un congé sabbatique à traitement différé :

Durée du plan

Madame Gaétane Blouin

Début : 1999.08.25

Fin : 2001.06.30

Congé : Les 100 derniers jours de  
2000.2001

Madame Hélène Lesage Moisan

Début : 1999.08.25

Fin : 2001.06.30

Congé : Les 100 derniers jours de  
2000.2001

Monsieur Jean-Noël Pronovost

Début : 1999.08.25

Fin : 2001.06.30

Congé : Les 100 derniers jours de  
2000.2001

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. À cette occasion, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet successivement des recommandations pour le renouvellement 1) de contrats d'entretien ménager et 2) d'une entente avec le Club des Aînés Saint-Tite pour la location d'un terrain. Après avoir reçu les explications de monsieur Trépanier, des résolutions sont adoptées pour autoriser ces renouvellements.

Contrats  
d'entretien  
ménager 1999-  
2000

**RÉSOLUTION 625 0699** : CONSIDÉRANT que des contrats d'entretien ménager des bâtisses de la commission scolaire seront échus à la fin de la présente année scolaire;

---

Président

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT par suite d'une évaluation des Services des ressources matérielles auprès des directions d'école concernées qu'il est recommandé de reconduire les contrats d'entretien ménager;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché, PROPOSE que soit autorisé le renouvellement des contrats d'entretien décrits au document 0699-29 et dont les montants sont de la juridiction du conseil des commissaires;

QU'il demeure entendu que les autres contrats d'entretien prévus au document 0699-29 seront renouvelés en appliquant les principes prévus aux règlements de délégation de fonctions et pouvoirs du personnel hors cadre et cadre.

Adopté unanimement

Location de terrain  
« Club des Aînés  
Saint-Tite »

**RÉSOLUTION 626 0699** : CONSIDÉRANT que le Club des Aînés Saint-Tite Inc. a présenté une demande de renouvellement de location de terrain (référence : document 0699-30) ;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles recommandent le renouvellement de cette location ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit autorisé le renouvellement de l'entente de location avec le Club des Aînés Saint-Tite Inc. pour une partie de terrain située à l'angle de la rue Saint-Paul (85 pieds) et du boulevard Saint-Joseph (60 pieds), pour des jeux de pétanque;

QUE ce renouvellement soit fait pour la somme nominale de 1 \$ par année et pour une période de 5 ans.

Adopté unanimement

En référence à l'article 11 « Varia », monsieur le commissaire Serge Lafontaine s'enquiert de la répartition des ressources humaines allouées en informatique pour les écoles et les centres et plus particulièrement pour le Carrefour Formation Mauricie. Le directeur des Services de l'informatique, monsieur Serge Carpentier, mentionne alors qu'avec l'ajout récent de deux postes de techniciens une répartition du personnel informatique sera faite pour la prochaine année scolaire afin d'allouer une demi-journée présence par semaine aux écoles primaires. En ce qui a trait au Carrefour Formation Mauricie, un ajout d'une journée présence a été effectué à ce qui était initialement prévu compte tenu du nombre plus élevé d'ordinateurs relevés par la direction du centre que lors de l'étude initiale. Par cet ajout, le Carrefour Formation Mauricie bénéficiera de 4 jours/présence par semaine. Monsieur Lafontaine signale alors que la répartition de base s'effectuait à partir d'une demi-journée

---

Président

par 25 ordinateurs et que le Carrefour Formation Mauricie dispose de 253 ordinateurs et qu'ainsi il devrait bénéficier de 5 jours/présence par semaine. Monsieur Carpentier souligne alors que le ratio de 25 ordinateurs était une référence de base mais n'était pas un critère absolu et que si on appliquait ce ratio intégralement, cela nécessiterait l'ajout de ressources informatiques en plus de celles déjà consenties. Le directeur général, monsieur Jean Lavoie mentionne alors que la problématique et la demande du Carrefour Formation Mauricie lui ont été signalées et qu'après étude, il a décidé de ne pas recommander l'ajout de ressources humaines à celles consenties au directeur des Services de l'informatique. De plus, il a entériné le plan de répartition de tâches du personnel informatique élaboré par les Services de l'informatique et faisant en sorte que le Carrefour Formation Mauricie bénéficie d'un temps présence de 4 jours/semaine, ce qui devrait s'avérer suffisant pour offrir un service de qualité. Monsieur Lavoie ajoute que le centre bénéficie de marge de manœuvre financière lui permettant au besoin d'ajouter des ressources s'il désire combler le manque pour un temps présence à 5 jours/semaine, marge de manœuvre qui sont moindres dans les écoles. Monsieur le commissaire Serge Lafontaine exprime son insatisfaction quant à cette position.

Madame la commissaire Carole Boisclair étant momentanément absente de la séance, l'article 11.2 de l'ordre du jour inscrit par cette dernière, il est convenu de considérer celui-ci à la fin de l'ordre du jour.

Poursuivant, monsieur le commissaire Mario Champagne s'enquiert de la possibilité de concentrer, au niveau des écoles primaires, les cycles des écoles. Le directeur des Services de l'enseignement, monsieur Claude Rousseau mentionne alors qu'il y a des avantages mais également des désavantages à une telle concentration dont notamment le transport des élèves. Cependant, une étude sur ce sujet serait à faire pour les écoles primaires de La Tuque.

En étant à la deuxième période de questions réservée à l'assistance, monsieur Mario Gélinas de l'Assemblée Chrétienne de Shawinigan remercie les commissaires pour avoir pris en compte leurs représentations dans le dossier de la vente de l'école Saint-Jude et assure ces derniers que les moyens seront pris afin d'accommoder madame Lafrenière concernant la fin de son bail.

Les sujets relatifs aux commissaires sont ensuite considérés. Monsieur Yves Tousignant souligne alors sa déception quant au fait que le conseil des commissaires n'a pas considéré le dossier relatif à la nouvelle répartition des tâches des régisseurs de l'équipement. Monsieur Tousignant indique qu'il aurait eu des représentations à faire dans ce dossier pour le secteur de La Tuque ce qu'il n'a pu ainsi faire.

Monsieur le commissaire Yves Tousignant demande ensuite des informations sur la faisabilité d'avoir un 3<sup>e</sup> secondaire à Parent. Monsieur Claude Rousseau mentionne alors qu'il faudrait procéder à l'ajout de 1.5 ressources enseignantes ce qui ne peut être fait actuellement. Cependant, monsieur Rousseau indique que des demandes de financement particulières ont été soumises au ministère de l'Éducation.

---

Président

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Steve Martin s'enquiert des démarches faites pour l'identification des écoles. Monsieur Jean-Guy Trépanier mentionne qu'un programme sera établi sur une période d'une année ou deux, selon les disponibilités budgétaires, afin de compléter ces travaux.

L'article 13.4 « École secondaire Val-Mauricie – huis clos » est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Consécutivement, une résolution de félicitations est adressée à l'intention d'une élève de l'école Plein Soleil.

Félicitations

**RÉSOLUTION 627 0699** :            CONSIDÉRANT qu'une élève de 5<sup>e</sup> année à l'école Plein Soleil d'Hérouxville, en l'occurrence Marie-Michèle Lafontaine, a remporté la finale provinciale du concours « L'art de parler en public » organisé par le mouvement optimiste;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à Marie-Michèle Lafontaine.

Adopté unanimement

Par la suite, monsieur le président Jean-Yves Laforest consulte les commissaires quant à l'heure des séances ordinaires du conseil des commissaires. Il est alors convenu de faire les modifications requises au règlement concerné afin que les séances se tiennent à 19 h 30 plutôt que 19 h 00.

Procédure pour modifier le règlement sur la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires

**RÉSOLUTION 628 0699** :            Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que les procédures réglementaires soient appliquées afin de modifier le Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires afin que l'heure des séances soit à 19 h 30 plutôt qu'à 19 h 00.

Adopté unanimement

Préalablement à l'ajournement de la séance, madame la commissaire Carole Boisclair offre des souhaits de bon anniversaire à monsieur le président Jean-Yves Laforest pour ses cinquante ans.

À 00 h 10, il est procédé à l'ajournement de la séance.

---

Président

Ajournement au 29  
juin 1999 de la  
séance

**RÉSOLUTION 628 0699 :**

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit déclarée ajournée au 29 juin 1999 à  
19 h 00 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de  
l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire